



Brevet Professionnel

Responsable de Chantiers de Bûcheronnage Manuel et de Débardage

En apprentissage (Niveau 4)

Durée de la formation

2808 heures (au total) :
-1008 h centre
-1800 h entreprise

Date de session

De mi-septembre à mi-juillet N+2

Délai d'accès à la formation

Toute l'année, sous réserve de présenter
un contrat d'apprentissage signé avec
une entreprise d'accueil

Lieu

UFA Carmejane
Route d'Espinouse
04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Pour la session précédente :

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 88%

Taux d'insertion : 100% Poursuite
d'études

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Créer une entreprise dans le secteur forestier
- Organiser et réaliser des chantiers forestiers
- Gérer une équipe, les relations clients, fournisseurs et usagers

MÉTIERS VISÉS

- Chef d'entreprise de travaux forestiers
- Devenir opérateur qualifié pour le compte de l'ONF, d'une coopérative forestière, d'un groupement forestier...
- Conducteur de travaux
- Technicien forestier
- Ouvrier qualifié en bûcheronnage
- Débardeur

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTSA Gestion forestière possible
- Certificat de spécialisation Arboriste-élagueur

CONTENU DE LA FORMATION

UC (Unité Capitalisable) d'enseignement technique et professionnel	Durée (en heures)
UC1 - Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers	168
UC2 - Assurer le pilotage d'un chantier de récolte des bois	196
UC3 - Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel	217
UC4 - Réaliser des travaux de débardage et de tri des bois	266
UC5 - Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers	91
UC6/UCARE - Gérer l'entreprise	70

MODALITÉS D'ALTERNANCE

Le planning de formation précise pour chaque année scolaire les semaines de formation en centre et celles en entreprise. Cadence moyenne : 2 semaines en centre / 3 semaines en entreprise.

Possibilité de valider une ou plusieurs UC, pour plus d'informations : https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

Contacts

Responsable de formation :
Valentin PEIGNEUX
valentin.peigneux@educagri.fr

Responsable administrative :
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

Accessibilité

Référente handicap :
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour connaître les modalités.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel avec des cours théoriques et des mises en situation sur chantiers professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation théorique et pratique sur chantiers forestiers.

Évaluation par 6 Unités Capitalisables (5 UC et 1 UCARE)
Diplôme de niveau 4, validé par le Ministère de l'Agriculture.

PRÉ-RÉQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre titulaire d'un niveau 3 ou justifier d'1 an d'expérience professionnelle dans le domaine ou de 3 ans d'expérience dans un autre secteur d'activité, ou justifier d'une fin de cycle de seconde générale

CONDITION D'ADMISSION

Satisfaire à l'entretien individuel de motivation.

FRAIS PÉDAGOGIQUES : 0 €

REMUNERATION APPRENTI.E

SMIC BRUT mensuel : 1 747,20 € (au 1 ^{er} mai 2023)		
Rémunération 1^{ère} année		
Avant 18 ans 27% du SMIC 471,74 €	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 751,30 €	21 ans à 25 ans 53% du SMIC 926,02 €
Rémunération 2^{ème} année		
Avant 18 ans 39% du SMIC 681,41 €	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 891,07 €	21 ans à 25 ans 61% du SMIC 1065,79 €
Rémunération 3^{ème} année		
Avant 18 ans 55% du SMIC 960,96 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1 170,62 €	21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1 362,82 €
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit 1 747,20 €		

L'apprenti(e) est exonéré de la totalité des cotisations salariales avant 26 ans. Au delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79% du SMIC.

L'apprenti(e) peut bénéficier d'aides (au logement, au permis de conduire), nous contacter pour tout renseignement.

Mise à jour le 08/09/2023